

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 31 MARS 2023

Afférents au Comité Syndical	175
En exercice	175
Dont collège des affaires communes	175
Dont Collège assainissement non collectif	141
Dont Collège eau potable	16

L'an deux mille vingt trois

et le trente et un mars

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation
21 mars 2023

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 68, Collège Assainissement non Collectif : 50, Collège Eau Potable 12.

Seul le collège « eau potable » dispose du quorum.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage
04 avril 2023

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE**

Objet de la Délibération

**ADOPTION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
2022
DU BUDGET
ANNEXE DE LA
REGIE EAU
POTABLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la validation par le Comité syndical en date du 1^{er} avril 2022 des budgets primitifs 2022 (budget principal - 63900, budgets annexes eau potable - 63904, SPANC – 63903 et Régie « eau potable » - 63901),

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif du budget annexe de la Régie « eau potable » - 63901.

Considérant l'avis favorable du Bureau syndical en date du 14 mars 2023,

Après en avoir délibéré et que le Président ait quitté la séance,

Le Collège eau potable par 12 voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions, adopte le compte administratif 2022 du budget annexe de la Régie eau potable (63901) du Syndicat, joint en annexe.

VOTE :

**POUR : 12
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

**DELIBERATION
N° 2023-02**

Le Président,

Jean-Pol RICHELET



après dépôt en Sous
Préfecture

Le 04 avril 2023

et publication ou
notification

Le 04 avril 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 008-240800912-20230331-C202302-DE

**COMITE SYNDICAL du 31 mars 2022 : Délibération n° 2023-02 adoption du compte administratif 2022
Budget annexe de la Régie « eau potable »**

ANNEXES

BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE (63901) - COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
Fonctionnement			
Dépense	Réalisé	reports votés	Réalisé total
Ch. - 011 Charges à caractère général	435 039,65	0,00	435 039,65
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	46 207,91	0,00	46 207,91
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 604,22	0,00	174 604,22
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	639,78	0,00	639,78
Ch. - 66 Charges financières	12 499,56	0,00	12 499,56
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	225,21	0,00	225,21
Recette			
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	25 521,41	0,00	25 521,41
Ch. - 013 Atténuation de charge	1 638,64	0,00	1 638,64
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 834,28	0,00	29 834,28
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	434 147,51	0,00	434 147,51
Ch. - 75 Autres produits de gestion	2,88	0,00	2,88
Ch. - 77 Produits exceptionnels	258 777,39	0,00	258 777,39
Balance			
	Recette	749 922,11	0,00
	Depense	669 216,33	0,00
	Résultat	80 705,78	0,00
Investissement			
Dépense			
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	124 846,03	0,00	124 846,03
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 834,28	0,00	29 834,28
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	57 324,68	0,00	57 324,68
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	11 907,40	900,00	12 807,40
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	99 732,29	106 000,00	205 732,29
Recette			
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 400,69	0,00	5 400,69
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	44 105,93	0,00	44 105,93
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	174 604,22	0,00	174 604,22
Ch. - 13 Subventions d'investissement	3 790,00	0,00	3 790,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	200 000,00
Balance			
	Recette	427 900,84	0,00
	Depense	323 644,68	106 900,00
	Résultat	104 256,16	-106 900,00
Balance générale			
	Recette	1 177 822,95	0,00
	Depense	992 861,01	106 900,00
	Résultat	184 961,94	-106 900,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 008-240800912-20230331-C202302-DE